Ref. formation 202011085994

Perfectionnement BAFD (BAFD3)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UFCV POITIERS
Accueil
05.49.38.44.50
poitou-charentes-limousin@ufcv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Avoir validé le BAFD1, BAFD2.

Prérequis pédagogiques :

Dans le cadre défini par la réglementation, Article 25 de l'arrêté du 15 juillet 2015 : Le directeur assurer les fonctions suivantes : - élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ; - situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ; - coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ; - diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ; - développer les partenariats et la communication. La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

1 - Cadre juridique et réglementaire 2 - Gestion administrative - Gestion du personnel 3 - Gestion financière et comptabilité 5 - La fonction pédagogique 6 - Gestion des locaux 7 - Gestion sanitaire

Contenu et modalités d'organisation

1 Cadre juridique et réglementaire • Connaître les notions de responsabilité civile, pénale, administrative, et de délégation de responsabilité. • Connaître les différents types d'ACM et leur organisation réglementaire • Connaître les champs législatifs et réglementaires s'appliquant aux activités physiques et sportives en ACM. • Etre capable de trouver, traiter et diffuser l'information nécessaire en matière de réglementation 2 GESTION ADMINISTRATIVE - GESTION DU PERSONNEL • Connaître les différents partenaires institutionnels (rôle, fonctions et contrôle) • Connaître les différents registres (présence, sécurité ...) et les différents documents à présenter en cas d'inspection • Connaître les différents statuts des personnels en ACM (bénévoles, au pair, salariés occasionnels, salariés) 3 GESTION FINANCIERE ET COMPTABILITE • Déterminer les différents éléments d'un budget de séjour • Savoir élaborer un budget à la journée enfant et différencier les types de postes • Savoir réactualiser le budget suite à un changement de paramètres (nombre de participants, prestation éducative, transport, change ...) • Connaître le fonctionnement d'une caisse et savoir passer des écritures comptables et clore une comptabilité 4 GESTION ALIMENTAIRE • Etre capable d'élaborer une grille de menus équilibrée • Connaître les règles essentielles de la restauration en collectivité : aménagement, organisation, hygiène, conservation, conditionnement, restauration de plein air • Connaître le fonctionnement d'un cahier de menus décomptés et savoir calculer un prix de journée 5 LA FONCTION PEDAGOGIQUE Conception, suivi et évaluation du projet • Connaître les différents niveaux de projets : projet institutionnel - projet éducatif - projet pédagogique, projet de fonctionnement - projet d'animation • Savoir traduire ses intentions éducatives en modes d'organisation et de relations, par la définition d'objectifs simples et de moyens adaptés • Définir et argumenter les différents paramètres de son projet (négociable - non négociable) • Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe, dans le respect du cadre réglementaire des ACM, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **La formation est calculée sur une base de 35 heures mais des dépassements sont à prévoir : les temps d'étude de cas et les retour évalués (temps de formation) ne peuvent être quantifiés.**

Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et loisirs - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Bilan écrit des 2 expériences pratique à présenter au jury BAFD (3 à 4 instances de jury par an) en vue de l'obtention du diplôme

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00211196	du 01/01/2021 au 31/12/2021	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS		Non éligible	FPC
00211198	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS		Non éligible	FPC
00269797	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS		Non éligible	FPC

00257536	du 03/01/2022 au 31/12/2022	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328617	du 03/01/2022 au 31/12/2022	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00257027	du 10/01/2022 au 15/01/2022	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328616	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328618	du 01/01/2023 au 31/12/2023	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00396581	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00396546	du 01/01/2024 au 31/12/2024	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423706	du 03/01/2024 au 31/12/2030	Rochefort (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC